



Informations de base	
2024/0089(BUD) BUD - Procédure budgétaire Budget rectificatif 3/2024: excédent de l'exercice 2023 Subject 8.70.53 Budget 2023 8.70.54 Budget 2024	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		MUREȘAN Siegfried (EPP)	23/07/2024
	Commission au fond précédente		Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets			
Conseil de l'Union européenne				
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Budget		HAHN Johannes	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
09/04/2024	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2024)0920 	Résumé
13/09/2024	Adoption du projet du budget par le Conseil		
19/09/2024	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	12081/2024	Résumé
07/10/2024	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
07/10/2024	Vote en commission		
08/10/2024	Dépôt du rapport budgétaire	A10-0005/2024	
22/10/2024	Décision du Parlement	T10-0023/2024	
22/10/2024	Résultat du vote au parlement		

10/12/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		
------------	---	--	--

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/0089(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/10/00378

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE763.033	28/08/2024	
Amendements déposés en commission		PE763.217	19/09/2024	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A10-0005/2024	08/10/2024	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T10-0023/2024	22/10/2024	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget		12081/2024	19/09/2024	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission		COM(2024)0920 	09/04/2024	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Budget 2024/2907 JO OJ L 10.12.2024	Résumé

Budget rectificatif 3/2024: excédent de l'exercice 2023

2024/0089(BUD) - 09/04/2024 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation du projet de budget rectificatif n° 2/2024 visant à inscrire au budget 2024 l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2023.

CONTENU : le projet de budget rectificatif (PBR) n° 2/2024 vise à inscrire au budget 2024 l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2023.

L'exécution de l'exercice budgétaire 2023 fait apparaître un excédent de 0,6 milliard d'euros, qui est donc inscrit en recette dans le budget 2024.

La budgétisation de l'excédent réduira d'autant la contribution totale des États membres au financement du budget 2024.

Les contributions des États membres seront également influencées par les prévisions révisées des ressources propres qui seront disponibles après la réunion du comité consultatif des ressources propres plus tard en 2024 et seront incluses dans un projet de budget rectificatif ultérieur.

Les variations nettes cumulées dans le titre 1 (Ressources propres) et le titre 2 (Excédents, soldes et ajustements) s'établissent à -1.472,8 millions d'EUR. Cet écart négatif s'explique principalement par un montant de droits de douane inférieur aux prévisions mis à la disposition du budget de l'UE au cours du second semestre.

Les variations dans le titre 3 (Recettes administratives) s'élèvent à 106,8 millions d'euros. Cela s'explique principalement par le taux de cotisation retraite plus élevé que prévu initialement, ainsi que par l'application d'une actualisation intermédiaire des salaires à partir de janvier 2023. Ces deux éléments ont augmenté mécaniquement le niveau des impôts et prélèvements et des contributions au régime de pensions.

Les variations dans le titre 4 (Recettes financières, intérêts de retard et amendes) s'élèvent à 1.765,6 millions d'euros, qui comprennent les recettes des amendes et intérêts de retard de concurrence, les autres astreintes et les intérêts liés aux amendes et astreintes.

Le montant des crédits budgétaires votés non exécutés par toutes les institutions confondues s'élevait à 198,2 millions d'euros.

La Commission a exécuté 99,9 % des crédits de paiement autorisés.

La sous-exécution de la Commission concernait un montant de 159 millions d'EUR de crédits votés et de 70 millions d'EUR de crédits reportés de 2022. De même, la sous-exécution et l'annulation des crédits des autres institutions sont restées faibles en 2023.

Budget rectificatif 3/2024: excédent de l'exercice 2023

2024/0089(BUD) - 22/10/2024

Le Parlement européen a adopté par 531 voix pour, 91 contre et 35 abstentions, une résolution sur la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 2/2024 de l'Union européenne pour l'exercice 2024 - budgétisation de l'excédent de l'exercice 2023.

Le Parlement a **approuvé** la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 2/2024.

Le projet de budget rectificatif n° 2/2024 vise à inscrire au budget 2024 l'excédent de l'exercice 2023, qui s'élève à **633 millions d'euros**.

Du côté des recettes, le volume de l'excédent est principalement imputable aux recettes financières, aux intérêts de retard et aux amendes, d'un montant de 1.766 millions d'euros, tandis que les droits de douane ont atteint un montant inférieur de 1.649 millions d'euros au chiffre escompté. L'excédent de 107 millions d'euros de recettes administratives est principalement imputable à un taux de contribution au régime de pensions plus élevé que prévu ainsi qu'à l'adaptation intermédiaire des salaires en janvier 2023, qui a eu pour effet de faire augmenter le montant des impôts et prélèvements et des cotisations de pension.

Du côté des dépenses, la sous-exécution des paiements de la Commission s'est élevée à 70 millions d'euros (0,1% des crédits de paiement autorisés). Les autres institutions ont annulé 48 millions d'euros de paiements, maintenant ainsi le faible taux de sous-exécution du budget 2022.

Les réductions forfaitaires des contributions annuelles fondées sur le RNB dont bénéficient l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède et l'Autriche s'élèvent à environ 5,4 milliards d'euros nets.

Le Parlement s'est félicité du fait que l'excédent de 2023 soit **considérablement inférieur à celui de 2022**, soulignant l'amélioration des prévisions et de la gestion budgétaires de la Commission.

La résolution souligne que l'excédent **réduit la contribution totale des États membres** au financement du budget 2024 à un moment où les besoins de financement restent élevés et où la marge de manœuvre au sein du budget de l'Union est extrêmement limitée. Le budget doit conserver une flexibilité suffisante pour permettre à l'Union de faire face aux événements imprévus et aux nouvelles priorités émergentes.

Le Parlement a rappelé sa position de longue date selon laquelle **les amendes et les frais** devraient être utilisés comme recettes supplémentaires pour le budget de l'Union et ne devraient pas conduire à une diminution correspondante des contributions fondées sur le RNB.

Prenant acte du calcul des réductions forfaitaires annuelles ajustées des contributions fondées sur le RNB pour les cinq États membres qui en bénéficient, le Parlement souligné que ces réductions sont liées à l'inflation et qu'elles ont donc augmenté plus rapidement que les plafonds du CFP, qui sont ajustés chaque année sur la base du déflateur de 2%. Cette anomalie accroît la charge pesant sur les autres États membres.

Enfin, le Parlement a déploré l'absence de progrès au Conseil sur la **réforme du système des ressources propres**. Il a rappelé sa position en faveur des propositions modifiées de la Commission et a exhorté le Conseil à adopter rapidement ces propositions afin d'accroître les ressources propres disponibles pour le budget de l'Union.

Budget rectificatif 3/2024: excédent de l'exercice 2023

2024/0089(BUD) - 19/09/2024 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 9 avril 2024, la Commission a soumis le projet de budget rectificatif (PBR) n° 2 du Conseil au budget général pour 2024 concernant la budgétisation de l'excédent résultant de l'exécution l'exercice budgétaire 2023.

L'exécution de l'exercice 2023 affiche un excédent de 632,63 millions d'euros, qui résulte:

a) d'une exécution positive dans la partie recettes du budget (+238,75 millions d'euros), dont :

- Titre 1 (ressources propres): - 1 504,74 millions EUR;
- Titre 2 (excédents, soldes et ajustements): + 31,98 millions EUR;
- Titre 3 (recettes administratives): + 106,80 millions EUR;
- Titre 4 (produit financier, intérêts de retard et amendes) : +1 765,62 millions d'EUR;
- Titre 6 (Recettes, contributions et restitutions liées aux politiques de l'Union) : -160,91 millions d'EUR.

b) d'une sous exécution dans la partie dépenses du budget (-393,88 millions d'EUR), notamment:

- les crédits autorisés au budget 2023 (Commission et autres institutions) : -198,16 millions d'EUR;
- annulation de crédits reportés des exercices antérieurs (Commission et autres institutions) : -118,09 millions d'EUR;
- variations des taux de change sur les dépenses : -77,63 millions d'EUR.

La budgétisation de cet excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE en 2024.

Le 13 septembre 2024, le Conseil a adopté position sur le PBR n° 2 au budget général pour 2024, telle que définie dans la présente [annexe technique](#).

Budget rectificatif 3/2024: excédent de l'exercice 2023

2024/0089(BUD) - 10/12/2024 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget rectificatif n° 3 de l'Union européenne pour l'exercice 2024.

CONTENU : la présidente du Parlement européen constate que la procédure prévue à l'article 314 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne est achevée et le budget rectificatif no 3 de l'Union européenne pour l'exercice 2024 est définitivement adopté.

Attribution des ressources de l'Union en vue d'assurer le financement du budget annuel de l'Union :

- Total des recettes des titres 2 à 6 : 2024 : **6.763.743.562 EUR** (2023 : 14.162.379.985 EUR)
- Crédits à couvrir par les ressources propres : 2024 : **140.013.731.035 EUR** (2023 : 151.040.594.788 EUR)
- Total des recettes : **2024 : 146.777.474.597 EUR** (2023 : 165 202 974 773 EUR).